

Direction des Etudes des
Répertoires et des Statistiques

**TABLEAU DE BORD
TRIMESTRIEL
septembre 2013**

**Les retraites du régime des
salariés agricoles**
Eléments démographiques et
financiers de l'ensemble des retraités
au premier trimestre 2013

Septembre 2013

Tableau de bord

Les retraites du régime des salariés agricoles au premier trimestre 2013

DIRECTION DES ETUDES, DES REPERTOIRES
ET DES STATISTIQUES

Directeur de la publication :

Alain PELC

pelc.alain@ccmsa.msa.fr

Département "Retraite-Famille- Observatoire
des risques professionnels agricoles (ORPA) -
Accidents du travail"

Responsable : Valérie LE CORRE

Lecorre.valerie@ccmsa.msa.fr

Réalisé par Gwenaëlle MILIENNE

Milienne.gwenaelle@ccmsa.msa.fr

Sommaire

Une diminution du nombre de retraités anciens salariés agricoles moins importante que les trimestres précédents.	4
La pension moyenne des retraités anciens salariés agricoles en légère augmentation.....	4

Tableaux

Tableau 1 : Nombre de pensionnés SA par type de droits	5
Tableau 2 : Les bénéficiaires d'avantages complémentaires	5
Tableau 3 : Pensions moyennes annuelles par type de droits.....	5
Tableau 4 : Age moyen des pensionnés SA par type de droits	5
Tableau 5 : Proportion de polypensionnés parmi les droits personnels (trimestres SA < trimestres nécessaires à l'ouverture du droit).....	6
Tableau 6 : Durée moyenne de carrière SA parmi les droits personnels	6
Tableau 7 : Nombre de pensionnés par type de droits avec carrière complète de droits personnels (nombre de trimestres SA > = 150).....	6
Tableau 8 : Pensions moyennes annuelles par type de droits avec carrière complète de droits personnels.....	6
Définitions :	7

Télécharger les données au format Excel :



Les retraites du régime des salariés agricoles (SA)

Éléments démographiques et financiers de l'ensemble des retraités au 31 mars 2013

Au 31 mars 2013, 2,5 millions de personnes bénéficient d'une retraite auprès du régime des salariés agricoles. Cet effectif diminue de - 0,8 % en un an, sous l'effet de la réforme des retraites entrée en vigueur au 1er juillet 2011.

Le montant moyen annualisé des pensions s'élève à 2 287 euros à fin mars 2013 mais doit être apprécié au regard de la durée de carrière des salariés agricoles.

Une diminution du nombre de retraités anciens salariés agricoles moins importante que les trimestres précédents.

Une diminution du nombre de retraités anciens salariés agricoles moins importante que les trimestres précédents

Au premier trimestre 2013, 2,5 millions de personnes sont titulaires d'une retraite de salariés agricoles (tableau 1). Comparé au trimestre précédent, le nombre de bénéficiaires est en diminution de - 0,1 % et de - 0,8 % par rapport au 31 mars 2012.

Cette baisse est moins élevée que les trimestres précédents du fait d'une reprise sensible des attributions nouvelles traditionnellement plus importantes au premier trimestre. Cela s'explique par un nombre plus important des naissances chaque premier trimestre, et conduit à un taux de départ en retraite plus important en début d'année.

Concernant les retraités de droits propres seuls, leur baisse s'accroît, -1,1 % en un an. Cette diminution est essentiellement due à la réforme de 2011 qui décale progressivement l'âge de départ à la retraite.

Si le nombre total des retraités de droits propres diminue, le nombre de ceux qui ont une carrière complète augmente. Il passe de 90 000 à 92 000 individus, soit une hausse de + 1,9 % en un an (tableau 7).

Parmi l'ensemble des retraités de droits propres, 91 % sont polypensionnés c'est-à-dire qu'ils ont effectué une partie de leur carrière dans un autre régime (tableau 5).

La pension moyenne des retraités anciens salariés agricoles en légère augmentation

Le montant annuel moyen des pensions d'un retraité ancien salarié agricole, toute durée de carrière confondue, s'élève à 2 287 euros au 31 mars 2013 et progresse de + 2,3 % par rapport au premier trimestre 2012 (tableau 3). Il intègre la revalorisation des pensions de + 2,1 % au 1er avril 2012. Comparé au trimestre précédent, il augmente de + 0,2 %.

A fin mars 2013, les bénéficiaires d'une retraite avec une carrière complète au régime des salariés agricoles ont une pension moyenne 5,4 fois plus élevée que celle de l'ensemble des retraités du régime.

Le montant annuel moyen de la pension des retraités dont la carrière est au moins égale à 150 trimestres cotisés au régime des salariés agricoles, s'élève à 12 328 euros au 1er trimestre 2013 (tableau 8).

Ce montant progresse de + 3,2 % par rapport au 1er trimestre 2012 et de + 0,3 % depuis le dernier trimestre 2012.

[Télécharger les données au format Excel](#) : 

Les retraites du régime des salariés agricoles (SA)

Éléments démographiques et financiers de l'ensemble des retraités au 31 mars 2013

Tableau 1

Nombre de pensionnés SA par type de droit

	Situation au 31/03/2013			Evolution 1er T 2013 / 1er T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls *	1 207 225	535 595	1 742 820	-1,72%	0,49%	-1,05%
Droits de réversion seuls	13 030	572 217	585 247	4,37%	0,02%	0,11%
Droits personnels et droits de réversion	17 297	145 062	162 359	0,76%	-0,80%	-0,64%
Ensemble	1 237 552	1 252 874	2 490 426	-1,62%	0,12%	-0,75%

* Cet effectif ne tient pas compte du retard de paiement des Versements forfaitaires uniques (VFU).

Source : MSA

Tableau 2

Les bénéficiaires d'avantages complémentaires

	Situation au 31/03/2013			Evolution 1er T 2013 / 1er T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Majoration pour conjoint à charge	9 873	56	9 929	- 11,25 %	-3,45%	- 11,21 %
Bonification pour enfants	556 186	642 510	1 198 696	- 2,18 %	-0,50%	-1,29 %
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	11	129	140	37,50 %	-10,42%	- 7,89 %
Majoration pour tierce personne	604	234	838	- 3,05 %	-3,70%	- 3,23 %
Majoration L814-2	4 570	2 189	6 759	- 8,80 %	-6,81%	- 8,17 %
Allocation supplémentaire du FSV	8 013	5 230	13 243	- 10,16 %	-10,09%	- 10,13 %
Allocation aux personnes âgées ASPA	3 348	825	4 173	8,60 %	9,56%	8,79 %

Source : MSA

Tableau 3

Pensions moyennes annuelles par type de droits

Montants droits personnels, droits de réversion et avantages complémentaires

Revalorisation de 1,3 % au 1^{er} avril 2013

	Situation au 31/03/2013			Evolution 1er T 2013 / 1er T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	2 617 €	2 132 €	2 468 €	2,96%	3,64%	3,04 %
Droits de réversion seuls	784 €	1 384 €	1 371 €	-0,40%	-0,15%	- 0,20 %
Droits personnels et droits de réversion	4 206 €	3 579 €	3 645 €	0,93%	1,08%	1,09 %
Ensemble	2 620 €	1 958 €	2 287 €	2,88%	1,78%	2,28 %

Source : MSA

Tableau 4

Age moyen des pensionnés SA par type de droits

	Situation au 31/03/2013			Différence 1er T 2013 / 1er T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	73,6	73,2	73,5	0,3	0,2	0,3
Droits de réversion seuls	75,3	78,6	78,6	0,3	0,3	0,3
Droits personnels et droits de réversion	80,5	80,7	80,7	0,4	0,4	0,4
Ensemble	73,7	76,5	75,1	0,3	0,3	0,3

Source : MSA

Tableau 5

Proportion de polypensionnés parmi les droits personnels
(trimestres SA < trimestres nécessaires à l'ouverture du droit)

	Situation au 31/03/2013			Evolution 1er T 2013 / 1er T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Proportion	92,54 %	88,26 %	91,01 %	0,59 pt	1,07 pt	0,74 pt

Source : MSA

Tableau 6

Durée moyenne de carrière SA parmi les droits personnels

	Situation au 31/03/2013			Différence 1er T 2013 / 1er T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Nombre moyen de trimestres salariés	40,0	32,5	37,3	0,1	0,2	0,1

Source : MSA

Tableau 7

Nombre de pensionnés par type de droits avec carrière
complète de droits personnels (nombre de trimestres SA >= 150)

	Situation au 31/03/2013			Evolution 1er T 2013 / 1er T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	66 083	22 901	88 984	0,81 %	5,54%	1,99 %
Droits personnels et droits de réversion	1 674	1 190	2 864	- 1,5 3%	-0,34%	-1,04 %
Ensemble	67 757	24 091	91 848	0,75 %	5,23%	1,89 %

Source : MSA

Tableau 8

Pensions moyennes annuelles par type de droits avec carrière
complète de droits personnels

Montants droits personnels, droits de réversion et avantages complémentaires

Revalorisation de 1,3% au 1/04/2013

	Situation au 31/03/2013			Evolution 1er T 2013 / 1er T 2012		
	Hommes	Femmes	Ensemble	Hommes	Femmes	Ensemble
Droits personnels seuls	12 109 €	13 097 €	12 363 €	3,28%	2,81 %	3,22 %
Droits personnels et droits de réversion	10 766 €	11 914 €	11 243 €	2,39%	2,87 %	2,63 %
Ensemble	12 076 €	13 038 €	12 328 €	3,26%	2,84 %	3,22 %

Source MSA

Télécharger les données au format Excel :



Définitions

Droit personnel ou droit propre	droit acquis par un assuré du fait de ses propres cotisations
Droit de réversion	avantage attribué au conjoint survivant compte tenu des droits acquis par l'assuré décédé.
Avantage complémentaire :	avantage accessoire qui peut être servi en complément d'un avantage de vieillesse (majoration enfants, majoration pour conjoint à charge, majoration forfaitaire pour enfant, majoration pour tierce personne)
Majoration pour conjoint à charge	avantage complémentaire à une pension de vieillesse attribué en faveur du conjoint à charge sous conditions d'âge et de ressources
Bonification pour enfants	avantage complémentaire égal à 10% de l'avantage de base, lorsque le titulaire a eu ou élevé au moins trois enfants.
Majoration forfaitaire pour charge d'enfant	majoration de pension de réversion pour charge d'enfant attribuée, sous condition d'âge, au conjoint survivant non titulaire d'un avantage de vieillesse personnel
Majoration pour tierce personne	majoration attribuée, en complément de certaines pensions de vieillesse, aux personnes dont l'état de santé ne permet pas avant 65 ans d'accomplir seul les actes ordinaires de la vie.
Majoration L814-2	majoration destinée, sous conditions d'âge et de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant de l'allocation aux vieux travailleurs non salariés.
ASPA	allocation de solidarité aux personnes âgées destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Remplace notamment l'allocation du FSV depuis 2006.
FSV	allocation du fonds de solidarité vieillesse destinée, sous condition de ressources, à porter les avantages de vieillesse au montant du minimum vieillesse. Est remplacée par l'ASPA depuis 2006 pour les nouveaux droits
Trimestres à l'ouverture du droit à retraite	nombre total de trimestres validés par l'ensemble des régimes d'affiliation de retraite
Carrière complète	durée de carrière exigée pour obtenir une pension au taux plein. La durée retenue est de 150 trimestres minimum au régime des salariés agricoles
Polypensionné	retraité titulaire d'avantages de vieillesse auprès de différents régimes de base obligatoires de Sécurité sociale.
Montants de pensions	somme des montants de pensions de droit personnel, de réversion et des avantages complémentaires

Sigles cités :

NSA : Non-Salarié Agricole
 SA : Salarié Agricole
 RCO : Retraite complémentaire obligatoire
 DP : Droit Personnel
 DR : Droit de Réversion
 T : Trimestre

MSA Caisse Centrale

**Direction des Etudes, des Répertoires et des
Statistiques**

Les Mercuriales

40, rue Jean Jaurès

Tél. : 01 41 63 77 77

93547 Bagnolet Cedex

www.msa.fr



L'essentiel & plus encore